



Vaillante Olympique Montalbanaise

CIRCULAIRE A TOUS LES MEMBRES ACTIFS :

RAPPEL AUX ADHERENTS :

Si vous désirez adhérer au club et participer aux entraînements et aux compétitions, vous devez obligatoirement accepter et souscrire aux conditions suivantes :

MERCI DE PRENDRE LE TEMPS DE BIEN LIRE CE DOCUMENT RECTO-VERSO SVP

Prendre connaissance du règlement intérieur¹ du club, le fait de demander adhésion au club vous engage à accepter les conditions de notre association.

1° ADHESION Vous devez vous acquitter dans les deux semaines suivant l'inscription du montant des cotisations fixées par le bureau. Il ne sera procédé à aucun remboursement après inscription. NOTA : des facilités de paiement vous seront proposées si besoin.

- Pour les familles ayant plusieurs enfants au club, les trois premiers adhérents doivent acquitter les cotisations, pour le 4ème elle sera gratuite, pour les suivants 5ème etc... il sera appliqué le demi-tarif, pour les cas de d'adhérents d'une même famille dans les deux disciplines, suivant le nombre et à partir de 5 seulement, il sera proposé un ajustement si besoin. Pour les nouveaux adhérents, 1 séance d'essai est offerte, dès la 2ème séance l'adhésion au club est obligatoire.
- Il est demandé aux primos adhérents et aux adhérents qui ont une photo qui date de + de 5 ans, de fournir une photo d'identité, pour l'établissement de la licence le cas échéant.
- **Pour le SAMBO SPORTIF**: pour les primos adhérents et pour ceux qui reviennent après une pause, et pour les âges symboliques des 18 ans et 30 ans, le certificat médical est obligatoire spécifiant la non contre indication à la pratique ou en compétition du sambo, par la suite il suffira de remplir le questionnaire santé, mais dans le cas d'une seule réponse positive il faudra fournir un certificat médical.
Pour les masters le certificat est obligatoire dès 35 ans, et dès 45 ans il faudra un certificat médical spécifique

- **Pour le SAMBO COMBAT** (discipline sportive classée à contraintes particulières): le certificat médical de non contreindication à la pratique et en compétition du sambo combat est obligatoire, un examen spécifique doit-être réalisé par un médecin agréé médecine du sport le tampon faisant foi. **2° DROIT A L'IMAGE**

Dans le document d'adhésion il est fait état du droit à l'image, ceci concerne la prise d'image en photo ou vidéo, et l'utilisation ou diffusion d'images et photos de tous nos adhérents, en situation de pratique des disciplines, que ce soit à l'entraînement, en stage, en compétition, en démonstration, ou événements sportifs exceptionnels. Ces photos ou vidéos pourraient être diffusées dans des articles de presse écrite, radio, télévision ou tous types de supports médias, tels que les réseaux sociaux, face book et autres... ainsi que sur le site web du club.

- Il vous est donc bien recommandé de rayer la mention si vous refusez pour vous (majeur), ou pour vos enfants que ce droit à l'image soit utilisé, si cette mention n'est pas rayée il sera considéré que vous acceptez ce droit à l'image

3° SEANCES D'ENTRAINEMENTS

Les entraînements sont fixés avec des horaires précis. Il ne sera accepté aucun retard aux séances, ni départ avant l'heure prévue sans aucun motif justifiable. (Pour les enfants mineurs), les parents doivent assurer de remettre leur enfant directement à l'entrée de la salle et sont tenus d'être présents à la porte d'entrée à la fin des séances pour reprendre leurs enfants (l'accès en salle d'entraînement n'est pas autorisé aux parents).

- Il est recommandé aux parents d'adhérents mineurs de se mettre en rapport avec les responsables du club pour tous renseignements concernant l'assiduité, l'exactitude ou la progression sportive des enfants qui nous sont confiés.

NOTA : Il est demandé aux parents d'enfants mineurs de justifier toute absence aux séances d'entraînements.

- Un cahier de présence est tenu à jour par le secrétariat, l'appel est fait à chaque séance.
- Il est précisé aux parents et adhérents, que des séances pourraient exceptionnellement être supprimées, pour raisons indépendantes à notre volonté, suite à travaux, organisation d'événements, compétitions stages ou autres raisons de sécurité dans le gymnase.

Page 1 LIRE AUSSI LE VERSO SVP



Ville de
Montauban



Ville de
Montbeton

¹ Disponible sur le site de la VOM www.vomontauban.com

4° TENUE DE SPORT : Toutes les tenues sont à la charge des adhérents

Composition de la tenue de sport :

SAMBO : Trusi/Kurtka/bortsovsky, rouge ou bleu ceinture blanche pour débutant, couleur du grade pour les autres
GYMNASTIQUE : Section féminine : Justaucorps rouge. Section masculine : Léotard rouge et blanc, short rouge.

5° OBJET DU CLUB (IMPORTANT)

Il est précisé que le club a pour objet la pratique des sports Gymnastique, et sport de combat /Sambo, Tout adhérent qui accepte de pratiquer dans les différents styles, ces disciplines, doit répondre à l'appel des cadres ou dirigeants, lorsque les gymnastes et/ou les samboïstes sont concernés pour disputer des compétitions individuelles ou en équipe ou lorsque le club organise ou participe à des démonstrations, coque des rois, fête de fin de saison etc... La participation des adhérents désignés par les moniteurs est souhaitable dans tous les cas, le moniteur ayant la tâche et le devoir de les présenter et de les préparer aux démonstrations ou aux compétitions patronnées par la fédération du sport pratiqué.

Rappel : Tous les fonds réunis lors des diverses manifestations (loto, fêtes, etc..) permettent le financement partiel des divers déplacements/hébergements des athlètes, sans en couvrir la totalité, le club assure encore à ce jour la plus grande partie de ces financements, il est désormais demandé une participation financière symbolique des adhérents, de la façon suivante :

Stages/championnats/rencontres :

10€/participant si une journée sans hébergement.

20€/participant si 1 journée avec 1 nuit d'hébergement.

30€/participant si 2 journées avec 2 nuits hébergement.

50€/championnats Europe et Monde.

NOTA : ceci ne s'applique pas à nos cadres et athlètes cadres bénévoles dans le club.

6° ETABLISSEMENT DE LA LICENCE :

Le club se réserve la possibilité d'établir une licence sportive pour tout adhérent qui serait sélectionné en vue de participer à une ou plusieurs compétitions ou rencontre sportive, formation diplômante dans la spécialité choisie, passage de niveau et de grade officiels (ceci ne concerne pas les cadres entraîneurs et dirigeants qui sont licenciés dans leur spécialité). Le coût de cette licence est pris en charge par le club.

LA VAILLANTE OLYMPIQUE MONTALBANAISE VOTRE CLUB ! VOUS REMERCIE D'AVOIR PRIS LE TEMPS DE LIRE CETTE IMPORTANTE CIRCULAIRE D'INFORMATIONS ET VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET BELLE SAISON SPORTIVE SOUS SES COULEURS

La Présidente,
Cécile TOURET



**Ville de
Montbeton**